

On compte 31,1 % d'emplois à temps partiel chez les jeunes hommes de cette tranche d'âge et 38,5 % chez les jeunes femmes.

Afin de répondre aux enjeux liés à l'orientation et à la recherche d'emploi, les trois **Points Information Jeunesse (PIJ)** de l'arrondissement inclus aux centres Paris Anim' Maison des Ensembles, Maurice Ravel et Bessie Smith (antenne Louise Jacobson) constituent des lieux ressources importants pour les jeunes sur les sujets d'orientation, de formation, d'emploi, de logement, d'accès aux droits, de culture ou de loisirs...Ils participent, par exemple, à des actions avec le CIDJ, proposent à des jeunes des ateliers de rédaction de CV et de lettres de motivation, permettent d'accéder à des ateliers de confiance en soi (avec, par exemple, l'association La Cravate Solidaire qui collecte des tenues professionnelles pour les jeunes) et peuvent inscrire des jeunes dans les projets d'entreprenariat coopératif portés par la Coopérative Jeunes Majeurs destinés à des jeunes âgé·e·s de 18 à 30 ans.

En 2022, la mairie d'arrondissement organise des rencontres avec les trois PIJ pour valoriser leurs actions et mener des projets communs tels que des mois ou des trimestres thématiques (santé, orientation, insertion professionnelle, parentalité, etc.) liés aux problématiques que rencontrent les jeunes du territoire.

Pour s'adresser à tous les jeunes du territoire, la Ligue de l'enseignement a créé un **"PIJ à roulettes"**, porté par le CPA Maison des Ensembles dans un objectif *d'aller vers* les jeunes à la sortie des établissements scolaires.

Les acteurs et actrices de la jeunesse constatent une difficulté chez les jeunes les plus précaires à se constituer et structurer un réseau professionnel et se mobiliser dans la durée pour la recherche d'un emploi.

**La Mission Locale de Paris (MLP)**, chargée d'accompagner les jeunes non scolarisé·e·s dans leur projet professionnel, accueille les jeunes du 12<sup>e</sup> arrondissement au sein du site Soleil (situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement), qui dessert les 5<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements. En 2020, sur 3 624 jeunes suivi·e·s en 2020, 1 315 résident dans le 12<sup>e</sup> arrondissement<sup>17</sup> et la Mission Locale suit 75 % des jeunes NEET de l'arrondissement.

L'éloignement de la structure ne favorisant pas son identification et ne permettant pas toujours d'atteindre les jeunes les moins mobiles, le **"Plan d'Investissement dans les compétences (PIC) Repérage des invisibles"** porté par la MLP est déployé sur l'arrondissement par notamment des permanences dans les PIJ. Il permet aux jeunes d'avoir accès à la formation professionnelle et à l'emploi, à travers un accompagnement,

---

<sup>17</sup> Rapport d'activité de la Mission Locale de Paris 2020

une sécurisation des parcours et une réponse aux besoins des entreprises du territoire<sup>18</sup>. De plus, la Mission Locale assure des permanences de recherche d'emploi ou de formation au sein du CPA Maurice Ravel, de l'Antenne Maya Angelou du CPA Pina Bausch et du CPA Maison des Ensembles.

**La régie de quartier Vallée de Fécamp** développe de nombreuses actions d'insertion par l'activité économique, via diverses missions en tant qu'employeur solidaire, en signant avec les personnes bénéficiaires des contrats d'insertion à durée déterminée. L'objectif pour les jeunes concernés est d'accéder à un emploi stable et durable. La Régie aide à la mise en place d'événements ou d'animations avec les acteurs et actrices associatif-ve-s de son quartier, des familles et des partenaires sociaux.

Par ailleurs, la mairie du 12<sup>e</sup> appuie l'émergence d'un forum des métiers tournés vers les métiers dédiés à l'économie sociale et solidaire, envisagé pour l'année 2022. Plusieurs structures locales mettent en œuvre des dispositifs innovants permettant d'amorcer des parcours d'insertion professionnelle des jeunes. Outil éducatif de la prévention spécialisée, les chantiers éducatifs en sont un bon exemple. Bien qu'ils portent souvent sur des travaux à faible technicité, ces chantiers permettent aux participant-e-s de vivre une expérience en situation de travail, voire de découvrir un métier ainsi qu'un ensemble d'acteurs et actrices. À titre d'exemple, l'association UGOP a fait appel à ce dispositif en partenariat avec la Fondation Jeunesse Feu Vert et Paris Habitat pour rénover son Pavillon Culturel ouvert en avril 2021 rue Edouard Robert.

Dans un autre registre, les acteurs et actrices de la jeunesse souhaitent nouer un dialogue ouvert avec le commissariat de police, le parquet et la mairie d'arrondissement afin d'explorer des alternatives citoyennes aux amendes de montants cumulés parfois considérable infligées à des jeunes à l'occasion notamment des périodes de confinement. En effet, cet endettement pèse lourdement sur des familles et/ou de jeunes adultes dont les parcours d'insertion peuvent être obérés par ce handicap supplémentaire.

D'autres dispositifs permettent d'accompagner l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Les jeunes âgé-e-s de 18 à 24 ans révolus inscrit-e-s dans un parcours d'insertion peuvent solliciter le **Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens (FAJP)** de la Ville de Paris en vue de suivre une formation (1 000 € à 2 000 € selon le type de formation) ou de financer leur permis de conduire B (1 400 €). La **Caisse d'Allocations Familiales de Paris** propose de son côté une aide financière pouvant aller jusqu'à 1500 € pour une formation ou un projet

---

<sup>18</sup> <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/pic/>, consulté le 17 janvier 2022.

socioculturel (BAFA). Il s'agit d'une aide individuelle versée en subvention ou en prêt total ou partiel selon le quotient familial du foyer.

Dans le cadre du dispositif "1 jeune, 1 solution", Pôle Emploi et son Agence Diderot ont bénéficié de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre du dispositif **"Accompagnement Intensif des Jeunes" (AIJ)** destiné aux jeunes âgé·e·s de moins de 26 ans et cherchent à développer plus de liens avec les jeunes sur le territoire. Cette évolution va permettre aux acteurs et actrices d'orienter les jeunes vers des conseiller·ère·s dédié·e·s.

Afin de compléter cette offre locale et comme susmentionné, la Ville de Paris a ouvert en septembre 2021 QJ (Quartier Jeunes) pour permettre aux jeunes d'accéder facilement et avec ou sans rendez-vous à des ressources d'aide à l'orientation et à l'insertion telles que le **CIDJ, la Mission Locale** ou encore des permanences d'accès aux droits.

## F. Un engagement territorial en faveur de l'autonomie des jeunes

### 1. Logement

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, 46 % des jeunes âgé·e·s de 16 à 25 ans vivent chez leurs parents, autant qu'en moyenne à Paris (45 %). Parmi eux, 17 % vivent dans une famille monoparentale (à Paris, 16 %)¹⁹.

L'accès à un logement indépendant est une étape majeure, mais complexe, dans le processus d'autonomisation. Dans le 12<sup>e</sup>, l'âge moyen de la décohabitation est de 25,1 ans (à Paris, 24,9 ans)²⁰.

Outres les résidences étudiantes susmentionnées, l'arrondissement compte trois Foyers de Jeunes Travailleurs et Travailleuses : le foyer (mixte) ALTJ Diderot (141 logements), le foyer diocésain Jean-Marie Lustiger et le FJT de Reuilly (126 chambres) qui accueillent exclusivement des jeunes femmes. Ces trois structures mènent un travail d'animation et d'accompagnement individuel des résident·e·s au long de leur séjour et les aident à préparer l'après-FJT en les orientant vers d'autres structures destinées aux jeunes ou vers le parc social. Parmi les autres structures de logement des jeunes installées dans l'arrondissement, mentionnons également les résidences sociales pour jeunes actif·ve·s Bercy (Lerichemont, 124 logements) et Tillier (ANRS, 30 logements).

L'arrondissement compte 13 381 bénéficiaires d'une aide au logement, parmi lesquels 3 702 sont bénéficiaires d'une aide au logement étudiant²¹.

---

¹⁹ INSEE, RP 2018.

²⁰ Ibid.

²¹ CAF de Paris, 2019.

De nombreux dispositifs, ciblant tout particulièrement les jeunes, existent enfin : aides financières directes, prêts préférentiels, intermédiation locative, sites et lieux d'information sur ces questions, notamment le CLLAJ de Paris présent à QJ et dont le siège accueillant également le public est installé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

## 2. . Santé

### *a. L'offre de soins*

Le 12<sup>e</sup> enregistre un taux de couverture médicale de 74 professionnel·le·s pour 10 000 habitant·e·s, proche du taux parisien<sup>22</sup>. Le 12<sup>e</sup> arrondissement se distingue toutefois par la présence de nombreux équipements de santé de rayonnement métropolitain parmi lesquels trois hôpitaux de l'AP-HP (Saint-Antoine, Trousseau et Rothschild). Inversement, si les équipements spécialisés sont nombreux (68), les équipements de santé de proximité sont relativement rares (17).

Les disparités sociales de santé se révèlent à une l'échelle infraterritoriale. Par exemple, la proportion d'élèves diagnostiqué·e·s en surpoids et ayant quatre caries ou plus non soignées y est plus élevée au sein des quartiers Bercy et Bel-Air Est. De même, le taux de recours à la CMU-C et à l'ACS (aide à la complémentaire santé) atteint un niveau plus élevé dans les quartiers situés au sud de la gare de Lyon et à l'est de l'arrondissement, en corrélation avec une population en moyenne davantage éligible (aides attribuées sous condition de ressources). Le taux de jeunes du 12<sup>e</sup> âgé·e·s de 18 à 24 ans bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ex CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) est de 22 % contre 19 % à l'échelle parisienne<sup>23</sup>.

Le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) **La Corde Raide**, place Rutebeuf, inclut une Consultation jeunes consommateur·rice·s (CJC). Les consultations, gratuites et anonymes, sont destinées aux jeunes qui consomment des substances psychoactives (cannabis, alcool, tabac, drogues de synthèse, cocaïne, etc.) ou qui présentent des conduites addictives sans substance (jeux en ligne, jeux d'argent, etc.). Les familles y sont également accueillies afin de les aider à trouver la démarche pouvant inciter leur enfant à dialoguer ou à consulter.

L'unité de prévention de l'association La Corde Raide propose des actions de prévention collectives auprès des jeunes sur site, des "conférences parents", des actions destinées aux

<sup>22</sup> Portrait Territorial de Santé – 12<sup>e</sup> 2021

<sup>23</sup> CNAM, 2018.

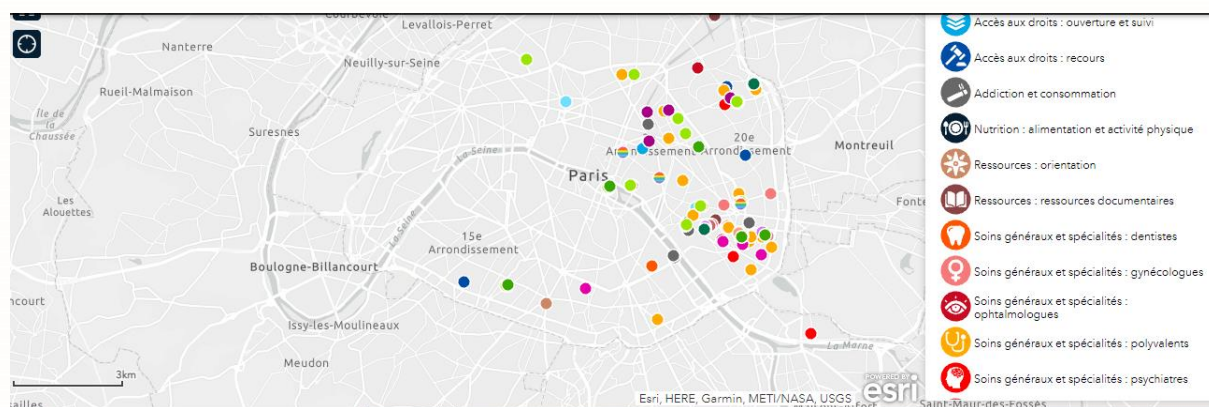
professionnel.le-s (équipes médicosociales et/ou éducatives), un accompagnement et des formations liées aux pratiques addictives en milieu professionnel.

### **b. Une coordination santé ancrée dans son territoire**

Plusieurs instances coordonnent les acteurs et actrices de la santé du 12<sup>e</sup> :

- dans le cadre de la mise en œuvre du CJA, **un travail de réseau entre les acteurs et actrices de la jeunesse et l'Equipe Territoriale de Santé (ETS)** a donné lieu aux développements de relations directes entre professionnel.le-s de la santé et de la jeunesse ;
- **le Conseil Local de Santé Mentale**, qui est un espace de concertation et de coordination entre les élu-e-s, la psychiatrie, les représentants des usager-ère-s et l'ensemble des professionnel.le-s du territoire. Un groupe de travail sur la santé mentale des étudiant-e-s va s'y mettre en place ;
- **une communauté professionnelle territoriale** de santé est en cours de création à l'échelle de l'arrondissement.

Les RJT ont également coordonné avec l'ETS, la création d'un **Annuaire santé du 12<sup>e</sup> arrondissement** regroupant toutes les structures de santé d'accès gratuit et accessibles à tout-es sur le territoire. Cet annuaire, qui est accessible par le site Internet de la mairie d'arrondissement, a vocation à faire l'objet d'une communication aux établissements scolaires. L'annuaire est composé d'onglets thématiques : accès aux droits, soins généraux et spécialisés, nutrition, etc. (voir illustration).

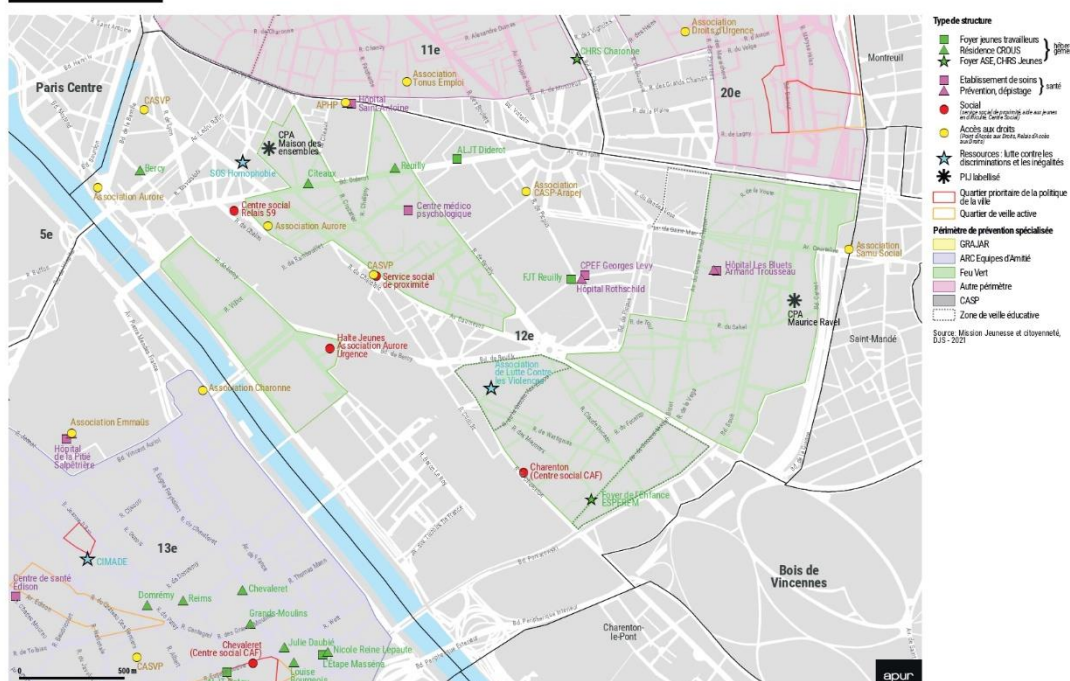




De manière générale, à l'instar de la formation-action intitulée **"Adapter les postures professionnelles aux demandes des jeunes en matière de santé"** soutenue en 2019 par la MMPCR et conduite par l'Institut Renaudot, une attention particulière est portée à la création de cycles de renforcement des compétences destinés aux acteurs et actrices de la jeunesse sur des thématiques comme les conduites à risques, la sexualité, la nutrition, etc.

### 3. Social et accès aux droits

**FACTEURS D'AUTONOMIE**  
12e



Dans le 12<sup>e</sup>:

19 % des jeunes âgé.e.s de 0 à 19 ans vivent dans un foyer à bas revenus. La moyenne parisienne est de 18 %<sup>24</sup>.

Parmi les allocataires de la CAF, on compte 437 jeunes âgé.e.s de moins de 20 ans et 4 065 âgé.e.s de 20 à 24 ans<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> CAF de Paris, 2019.

<sup>25</sup> CAF de Paris, 2019.

Les parents isolé·e·s âgé·e·s de 16 à 29 ans représentent 1% des jeunes de cette tranche d'âge<sup>26</sup>.

Les jeunes peuvent prétendre à un certain nombre de droits sociaux, c'est-à-dire de biens, de services et de prestations délivrés par les pouvoirs publics. Toutefois, d'après l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) le phénomène du non-recours à l'aide publique concernerait plus d'un·e jeune adulte sur deux<sup>27</sup> dans une diversité de domaines : insertion, santé, logement, etc. Il renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre. Il peut s'expliquer par la non connaissance, la non demande, la non proposition ou la non réception. Les jeunes sont surexposé·e·s aux difficultés d'accès aux droits : en 2017, 37 % des 18-24 ans et 29 % des 25-34 ans rencontraient des difficultés dans leurs démarches administratives courantes contre 21 % pour l'ensemble de la population<sup>28</sup>.

Outre les Points Information Jeunesse (PIJ) et désormais Quartier Jeunes (QJ), les jeunes habitant·e·s de l'arrondissement trouvent des ressources d'aide aux démarches en mairie, du lundi au vendredi, ainsi qu'au Point d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) Paris Sud Est, avenue Daumesnil, labellisé "France Services" par l'Etat. Il propose un accueil individuel (explication du courrier, conseils dans les démarches, accompagnements sur Internet...), des ateliers collectifs (modules d'information et de sensibilisation) et des visites à domicile.

---

<sup>26</sup> INSEE, RP 2018.

<sup>27</sup> Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Fiche repère INJEP, 2018.

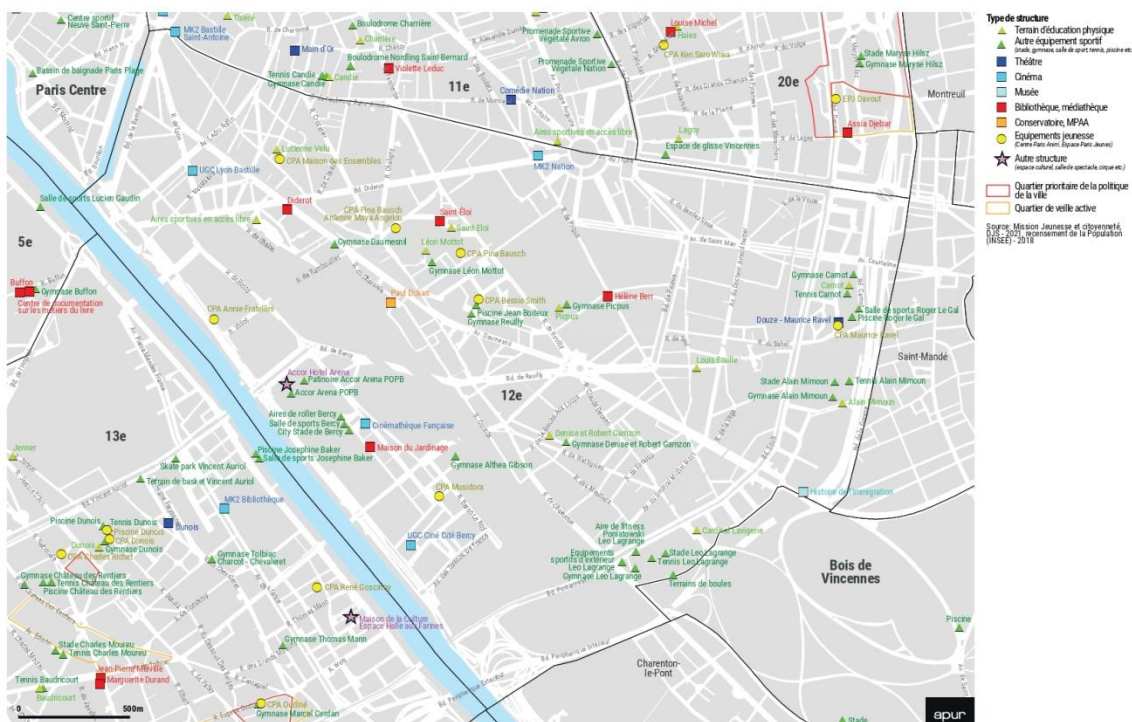
<sup>28</sup> Défenseur des droits (2017) dans Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique, fiche INJEP, 2018.



## G. Accès à la culture, au sport et aux vacances

### CULTURE, LOISIRS, VACANCES, SPORT

12<sup>e</sup>



#### 1. Culture

Malgré la présence de plusieurs équipements de rayonnement métropolitain (Opéra Bastille, Accor Arena, qui possède la plus grande salle de la Capitale avec 17 000 places), l'offre culturelle et de loisirs est relativement limitée : 6 équipements pour 10 000 personnes présentes en journée, contre une moyenne de 8,7 pour Paris<sup>29</sup>. Des salles de concert et de spectacle, 10 théâtres, 3 musées et 4 cinémas, dont le complexe UGC Ciné Cité Bercy et la Cinémathèque française, sont implantés dans l'arrondissement.

Dans les quartiers où se concentrent des problématiques sociales, les jeunes fréquentent peu les lieux culturels institutionnels. Ils restent, par exemple, les grands absents des théâtres. Hors publics scolaires, étudiants ou captifs, leurs intérêts se portant massivement sur les supports musicaux, audiovisuels et les cultures dites urbaines, tant comme praticien·ne·s que comme public, ou des événements telle la Foire du Trône.

<sup>29</sup> Portrait de territoire, APUR 2021.

L'accès à la culture, dans son acception la plus large, participe de la construction de l'individu et de la confiance en soi via la maîtrise d'une pratique, le partage d'un savoir ou encore l'intégration au sein d'un groupe social, d'un quartier, d'une ville. Il peut de fait être un important levier d'émancipation non seulement culturelle mais aussi sociale.

Afin de renforcer l'accompagnement des jeunes dans leurs pratiques culturelles en autonomie, le gouvernement a mis en place un **"Pass Culture" pour les jeunes âgé·e·s de 18 ans**, leur permettant de disposer d'un montant de 300 € utilisable pendant 24 mois et d'accéder à une large offre de biens culturels et numériques.

À l'échelle locale et comptant en 2021 plus de 20 000 abonné·es et une centaine de partenaires, le **"Pass Culture 12<sup>e</sup>"**, mis en place en 2015 par la mairie d'arrondissement, est un réseau multidisciplinaire important destiné à valoriser et à démocratiser l'accès à l'offre culturelle locale<sup>30</sup>.

Le **Pass Jeunes de la Ville de Paris** permet quant à lui aux jeunes âgé·e·s de 15-25 ans résidant, travaillant ou étudiant à Paris, d'accéder pendant l'été à une offre culturelle, sportive et de loisirs gratuite ou à tarif réduit. Le Pass Jeunes prend la forme d'un chéquier composé de coupons détachables. En 2021, en sus des Pass retirés par des jeunes eux-mêmes, 2 169 Pass ont été remis par les Référent·e·s Jeunesse de Territoire à des structures socioculturelles de l'arrondissement, soit pour organiser des sorties collectives avec les jeunes, soit pour les distribuer de la main à la main à des jeunes éloigné·e·s du droit commun. Les médiateurs de la DPMP distribuent aussi le Pass lors de leurs maraudes aux jeunes présents dans l'espace public et n'ayant pas connaissance de l'offre qui leur est destinée.

La prise en compte des pratiques artistiques des jeunes dans les accompagnements mis en place par les acteurs et actrices de la jeunesse, notamment les centres Paris Anim', permet d'élargir leurs univers. Par exemple ; des interventions dans des lieux culturels de la Ville sont réalisées comme le projet "Monte le son" à la bibliothèque Saint-Eloi ou encore les initiatives intergénérationnelles conduites au conservatoire Paul Dukas. Par l'accueil de compagnies en résidence, la programmation de leurs salles de spectacle (le Théâtre Douze au CPA Maurice Ravel ou La Ferronnerie au CPA Pina Bausch) et l'accompagnement des projets des jeunes, les CPA participent de cette volonté de démocratisation culturelle.

---

<sup>30</sup> <https://mairie12.paris.fr/pages/le-pass-culture-12e-10218> consulté le 13 janvier 2022.

## 2. Accès aux vacances

Près d'un tiers des jeunes Parisien·ne·s ne partent pas tous les ans en vacances<sup>31</sup>, que ce soit du fait de faibles ressources familiales et/ou d'un degré d'autonomie insuffisant.

**Paris Jeunes Vacances** est un dispositif d'aide financière (200 €) au départ autonome en vacances, porté par la Ville de Paris, qui s'adresse aux jeunes âgé·e·s de 16 à 30 ans, sans condition de ressources. Les structures jeunesse et Foyers de Jeunes Travailleurs et Travailleuses accompagnent les jeunes dans la préparation de leur séjour, par l'identification des différents postes de dépenses, la construction d'un budget équilibré ou la rédaction de leur dossier de présentation destiné à la commission d'attribution d'arrondissement. En 2021, 76 jeunes résidant dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ont bénéficié de ce dispositif.

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) propose également une aide au départ pour les jeunes âgé·e·s de 18 à 25 ans, "**Départ 18-25**", permettant de financer individuellement ou collectivement, sous condition de statut et de ressources, jusqu'à 75 % du prix d'un séjour.

Il convient également de signaler, pour les plus jeunes, **l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales**, sous conditions de ressources pour des départs en famille, ainsi que l'existence de dispositifs variés de départs collectifs ouverts également aux adolescents (vacances Arc-en-Ciel, séjours des Caisses des écoles, séjours organisés par Action Collégiens, séjours organisés par les équipements jeunesse, etc.).

## 3. Pratiques sportives

Avec 376 aires sportives (12 % de l'offre globale parisienne), le 12<sup>e</sup> arrondissement se classe en deuxième position des arrondissements parisiens. Le 12<sup>e</sup> compte ainsi 26 aires sportives (un espace dynamique et convivial qui se crée avec des équipements sportifs) pour 10 000 habitants, bien plus qu'en moyenne à Paris (14), ce qui le classe également en deuxième place des arrondissements parisiens sur ce critère. Malgré tout, même si cela est moins marqué que pour d'autres arrondissements, il apparaît sous doté en comparaison des communes françaises de 141 000 à 153 000 habitants) qui abritent en moyenne 34 aires sportives pour 10 000 habitants. Cependant, au-delà du volume, les aires sportives de l'arrondissement sont très diversifiées. Le 12<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> arrondissements sont en effet ceux qui

---

<sup>31</sup> Baromètre jeunesse de l'INJEP, 2021